

# PROJET ÉOLIEN : le point au 23 octobre 2020

---

Chers concitoyens,

Le moment est venu de vous informer des avancées et de nos décisions sur le projet éolien. En effet, comme nous nous y étions engagés lors de la campagne électorale, nous l'avons réétudié dans sa globalité en prenant en compte les différents échanges avec la population d'Onans et la société Valeco.

Notre réflexion a porté sur les avantages et les contraintes du projet éolien.

Comparativement à d'autres systèmes énergétiques, la production d'électricité éolienne ne génère pas de CO<sub>2</sub> et est actuellement recyclable à 96%.

Cela répond à notre volonté de participer à la transition énergétique nationale. Nous le devons à nos petits-enfants ainsi qu'à notre village sur le long terme.

Certes, ce projet modifiera quelque peu notre paysage.

Cependant, c'est une opportunité financière pour le budget communal qui permettra notamment de compenser la perte des revenus forestiers et facilitera d'autres réalisations à Onans.

Nous avons donc décidé, à l'unanimité du conseil municipal, de poursuivre ce projet.

Notre préoccupation première restant le bien vivre à Onans, nous avons imposé de nouvelles contraintes à l'implantation de ce parc éolien :

## Règles générales

- La hauteur maximale totale des machines (haut de pale) ne dépassera pas 206 m,
- La distance minimale de nos éoliennes avec une quelconque maison d'habitation ne devra pas être inférieure à 1 km,
- Le respect très strict des lois et règles environnementales sera vérifié tout au long du projet par la commission des énergies renouvelables,
- Les impacts écologiques seront toujours évités, réduits ou compensés. Dans le cadre d'un déboisement potentiel, ils seront compensés de 2 à 5 fois,
- L'entretien et le renforcement des chemins existants, les pistes et aires de stockage créées seront pris en charge par la société Valeco tout au long de l'exploitation des éoliennes jusqu'à la fin de leur démantèlement.

## Impact acoustique

Nous avons demandé l'installation de nouveaux microphones à Onans afin d'être certains qu'il n'y aura aucun impact.

## Démantèlement

Le respect du nouveau décret du 22 juin 2020 sur le démantèlement et le recyclage des machines sera particulièrement suivi. Désormais, tout le béton doit être enlevé au moment du démantèlement. Le décret prévoit également une progressivité dans le recyclage des composants pour tendre vers les 100 % à terme. Un montant de 78 000 euros par éolienne sera provisionné à la Caisse des dépôts et consignations et revalorisé annuellement. Les composants recyclables génèrent également des gains. Les démantèlements de 2018 réalisés par Valeco ont montré que l'ensemble de ces sommes est nettement suffisant.

## Mesures de contrôle et de suivi

L'installation des éoliennes est soumise à une réglementation stricte et précise. L'absence de courants vagabonds ou induits générés par les machines en pleine production devra être contrôlée et des solutions techniques d'isolation et de mise à la terre systématique seront réalisées le cas échéant.

Les ondes électromagnétiques sont négligeables par rapport à d'autres appareils électroniques du quotidien ainsi que les antennes et lignes électriques qui nous entourent.

## Demande d'une participation directe de la population au bénéfice du projet

Nous avons demandé la possibilité d'un financement participatif pour les habitants dans le projet. Les personnes intéressées seront recensées en temps voulu.

## État de la réflexion du projet actuel

- 3 à 4 machines, de 206 m maximum implantées sur Onans,
- Aucune maison d'habitation (tous villages confondus) à moins de 1000 m de nos éoliennes,
- Une puissance installée qui permettrait l'alimentation en énergie de plus de 10 000 foyers,
- Le dossier pourrait être déposé en préfecture au printemps 2021 pour une mise en service prévue en 2025.

## Comment serez-vous informés ?

Afin de veiller à la bonne circulation des informations au sein de toute la commune, Valeco s'engage à mettre en place une démarche de concertation auprès de tous les habitants. Des documents d'information seront diffusés et des occasions d'échanger avec Valeco seront prévus pour répondre à vos questions et débattre du projet. Un site internet sera également mis en ligne pour informer régulièrement sur l'avancée du projet.

Le site onans.fr relaiera toutes ces informations.

Claude Hueber, Maire d'Onans

## CALENDRIER PREVISIONNEL

